

## Le Collège provincial: le « gouvernement » de la Province

Actuellement le Collège provincial est composé de 6 Députés provinciaux élus par le Conseil provincial en son sein. À partir d'octobre 2012, il sera composé au maximum de 4 Députés provinciaux pour le Brabant wallon.

Le Collège provincial veille à l'instruction des affaires d'intérêt provincial qui lui sont soumises par le Conseil provincial et exécute ses décisions.

Il délibère sur tout ce qui concerne l'administration journalière des intérêts de la Province.

Il donne son avis sur toutes les affaires qui lui sont soumises par l'État fédéral, la Communauté ou la Région et prend les mesures d'exécution y relatives. Il délibère sur les réquisitions du Gouverneur.



(de g. à dr.)

**Emmanuel Hendrickx** (Député provincial), **Alain Trussart** (Député provincial), **Jean-Pierre Deserf** (Député provincial), **Annick Noël** (Greffière provinciale), **Mathieu Michel** (Député provincial), **Pierre Boucher** (Président du Collège), **Françoise-Florence Michel** (Députée provinciale)